

Journée nationale des mémoires de la traite,
de l'esclavage et de leurs abolitions



CÉRÉMONIE NATIONALE – 16^{ème} ÉDITION

PROGRAMME

Jardin du Luxembourg - 10 mai 2021 - 15h45

Programme 10 mai 2021

Le déroulé de la cérémonie

15h

- **Mise en place**

Maîtresse de cérémonie : Mémona HINTERMANN-AFFEJEE

- **Arrivée de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République**

Accueilli par Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat et Monsieur Jean-Marc Ayrault, Ancien Premier ministre, Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

15h45

- **Lecture par des élèves des classes lauréates de l'édition 2021 du concours de la Flamme de l'Egalité d'extraits de leurs projets récompensés :**

Pour la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire Rosa Bonheur de Savignac de l'Isle : Louna DONIS et Titouan CROS DUCHENE - Projet « Une humanité amputée »

Pour la classe de quatrième du collège de Arue (Polynésie française) : Teamanui GOULARD et Tehau VAN BASTOLAER – Projet « Portés par le vent de l'espoir »

Pour la classe de seconde professionnelle Animation Enfance, Personnes Agées du Lycée Emile Zola d'Aix-en-Provence : Chéryl EMANA NDOUVE et Amine TOUMLI SBAI – Projet « Tromelin cimetièrre marin corallien : une tragédie en 3 actes »

- **Lecture d'un extrait du discours de Christiane TAUBIRA à l'Assemblée Nationale le 18 février 1999, lors de l'examen de la future loi du 21 mai 2001 par la comédienne Yasmina HO YOU FAT.**
- **Interprétation de *Elwa ou ka vwayajé*, air martiniquais composé par Kristèn AIGLE et Patrick SAINT-ELOI, par Candice ALBARDIER et Edwin FARDINI, lauréats du concours Voix des outre-mer 2021.**
- **Dépôt de gerbe.**
- **Minute de silence.**
- *La Marseillaise, interprétée par Candice ALBARDIER et Edwin FARDINI*

16h30

- **Fin de la cérémonie**

Le 10 mai 2001, le Sénat vote en dernière lecture la proposition de loi déposée par la députée de la Guyane Christiane TAUBIRA portant reconnaissance de l'esclavage et de la traite comme crime contre l'humanité, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale qui l'avait voté à l'unanimité le 6 avril 2000.

Après ce vote conforme, la loi est promulguée par le président de la République Jacques CHIRAC le 21 mai 2001 et publiée dans le Journal Officiel de la République Française du 23 mai 2001. Elle fait de la France le premier pays à reconnaître la traite et l'esclavage colonial comme crimes contre l'humanité.

En 2006, Jacques CHIRAC choisit la date du 10 mai pour en faire la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine prévue par l'article 4 de la loi, la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001

tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité

Article 1er

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

Article 2

Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.

Article 3

Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique ainsi que de la traite dans l'océan Indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité sera introduite auprès du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et de l'Organisation des Nations unies. Cette requête visera également la recherche d'une date commune au plan international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage, sans préjudice des dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer.

Article 4

Le dernier alinéa de l'article unique de la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés :

« Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus.

« En France métropolitaine, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage est fixée par le Gouvernement après la consultation la plus large.

« Il est instauré un comité de personnalités qualifiées, parmi lesquelles des représentants d'associations défendant la mémoire des esclaves, chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. La composition, les compétences et les missions de ce comité sont définies par un décret en Conseil d'Etat pris dans un délai de six mois après la publication de la n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. »

Article 5

A l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, après les mots : « par ses statuts, de », sont insérés les mots : « défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants, ».

Le concours de La Flamme de l'égalité

Le concours national La Flamme de l'égalité invite les enseignants du primaire et du secondaire et leurs élèves à réaliser un projet sur l'histoire des traites, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs effets et leurs héritages contemporains.

En 2021, le concours a mobilisé 4 500 élèves au sein de 185 établissements, répartis sur 31 académies, 250 projets ont été sélectionnés avec 3 classes lauréates et 2 prix spéciaux (le Collège Louise Michel de Clichy-sous-Bois et le Lycée du Dauphiné de Romans-sur-Isère).



<https://laflammedelegalite.org/>

Yasmina HO YOU FAT

Yasmina HO YOU FAT est comédienne. Guyanaise, elle débute le théâtre avec la troupe du Centre Socio-Culturel de Cayenne. Au théâtre, elle a joué de nombreux textes notamment d'Elie Stephenson, Patrick Chamoiseau, Léon Gontran Damas, Christiane Taubira...

Elle est la créatrice des *Pitt à Pawol*, rencontres littéraires et musicales, ainsi que festival de cinéma Cinamazonia en Guyane.



Le concours Voix des Outre-mer



Créé par Fabrice di Falco, Julien Leleu et l'association Les Contres Courants, le concours « Voix des Outre-mer » vise à mettre en lumière des chanteurs ultramarins à un niveau national et à faire découvrir aux chanteurs l'art de l'opéra. Deux prix sont mis en jeu : Le prix Voix des Outre-Mer et le Prix jeune talent des Outre-Mer. Les gagnants reçoivent une formation et un coaching gratuits et participent à de nombreux concerts organisés sur tout le territoire national.



Mois des Mémoires

#CESTNOTREHISTOIRE

Retrouvez tous les événements du Mois des Mémoires 2021 sur le site de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage : <https://memoire-esclavage.org>